



Droit de visite Grands Parents

Par Tirondrond

Bonjour à tous,

J'aurais une question de manière générale, si il y a un litige avec les grands parents de l'enfant quel est à peu près le temps de visite et nombre de jour de visite déjà accordé par un juge. En sachant que la relation entre la belle fille et la belle famille est très conflictuelle. Je sais que le juge prend la décision en fonction des cas mais j'ai cherché des jurisprudences je n'ai rien trouvé sur la fréquence et le temps par mois.

Et je veux être absolument présente car je n'ai pas confiance en eux. Peux-t-il m'interdire cette présence en sachant que c'est encore un bébé. (Moins de 6 mois)

Merci pour ceux qui me répondent.

Par kang74

Bonjour

Que dit votre avocat ? (obligatoire)

Il n'y a en effet pas de normes, cela dépend des situations, divorcés, mariés, veufs, et bien évidemment de l'âge des enfants mais aussi des arguments des uns et des autres .

Si un des parents fait valoir qu'il y a un conflit violent entre eux, on ne va pas faire que ce parent soit présent pour que l'enfant en soit témoin ...

Mais on peut très bien définir des points de rencontre, adaptés.

La seule façon de s'opposer à ce genre de demande c'est de permettre des liens avant qu'il y ait un jugement : là effectivement les parents ont toute liberté pour définir les modalités qu'ils leur conviennent

Par Isadore

Bonjour,

Pour un bébé, les visites seront brèves (quelques heures). La fréquence sera à l'appréciation du juge.

Vous ne précisez pas le contexte, et surtout la position du père dans l'affaire. Si la relation est conflictuelle avec la belle-fille, cela n'empêche pas le fils de visiter ses parents avec le bébé.

Pourquoi ce manque de confiance envers des gens qui ont a priori élevé au moins un enfant ?

Par Tirondrond

Bonjour,

Tout d'abord merci de votre réponse.

Pour l'instant il n'y a pas de jugement en cours.

Les beaux parents ont eu des propos violents et presque physiques envers moi et nous sommes encore mariés (pas de séparation ni de divorce)

L'enfant a moins de 6 mois et il a dû les voir grand maximum 3 fois

Merci de la future réponse

Par Tirondrond

Bonjour Isadore,

Tout d'abord merci de votre réponse.

Mon mari est coincé entre sa famille et moi mais il m'a dit je te suis dans ce que tu fais.

Les beaux parents ont été violents envers moi (parole et presque physique) et même envers mon mari il le dénigre (tu n'es plus notre fils, c'est toi qui a écrit ce message parce qu'il n'y a pas de faute, on t'aime mais pas comme ta soeur, ?) et ils ne savent pas gérer leur colère.

Je ne veux pas que mon enfant grandisse dans un environnement aussi toxique car même mon mari souffre de ces paroles blessantes.

Par kang74

Donc à vous et/ou à votre mari de faire des propositions qui vous conviennent .

Mais il faut être logique : votre mari peut très bien emmener l'enfant une ou deux heures chez ses parents les rencontrer dans un parc voir chez vous quand vous n'y êtes pas .

1 fois par mois , c'est déjà pas mal ...

Parce que si effectivement, vous ne faites pas confiance au père, dans l'intérêt de l'enfant en plus à ne pas assister à des esclandres, c'est à mon avis une autre procédure qu'il faut envisager .

Par Tirondrond

Je ne veux pas que mon mari y aille seul car un coup de pression de ses parents il leur laisse carte blanche et ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent.

Et moi je veux que ça soit encadré la rencontre.

Ils passent du temps avec mon enfant et je suis là je surveille.

Et justement j'ai proposé une fois par mois 2 heures dans un lieu neutre et ils ne veulent pas, ils veulent obligatoirement que ça soit chez eux et 2 fois par mois en tout (8h)

Et je suis toujours avec le père nous sommes mariés

Par kang74

Un lieu neutre ? C'est à dire ?

Un point rencontre vous a accordé la possibilité de passer par eux ?

Parce qu'il faut des propositions réalisables aussi et quand même il faut qu'il y ait un choix au moins sur plusieurs dates

...

Comprenez que vu l'âge de l'enfant, ce serait quand même bizarre qu'ils le gèrent seuls de toutes les manières .

Si cette précaution a été prise et que vous avez fait des propositions écrites et qu'il y a un refus écrit ...

Cela vous donne des billes et tant pis pour eux .

Le tout est de faire des propositions chaque mois, écrites .

Plus il y a des refus mieux c'est .

Et éviter de permettre d'autres sortes de communications (vous n'êtes pas obligé de répondre au téléphone) : envoyer régulièrement des photos par mail, permettre des visios skype c'est aussi une bonne manière de détourner le problème

Un temps du moins .

Par Tirondrond

Je leur ai proposé un restaurant où il y a un salon dans un petit coin tranquille ils n'ont pas voulu. Je leur ai dit de proposer une autre solution, ils ont proposé un parc une date à laquelle nous étions pas disponible, ils se sont énervés et ont coupé les ponts et ils sont revenus à la charge récemment. Et dans leur courrier récemment reçue de leur part ils veulent encore que ça soit à leur domicile.

Je n'avais pas mis de fréquence dans la première proposition que j'avais faite.

La dans un nouveau courrier j'ai mis 1 fois par mois pour une durée de 2h samedi ou dimanche et que s'il n'étaient pas d'accord du lieu d'en proposer un sachant que là hiver arrive et dans les parcs pour un bébé ça va être compliqué.

Qui dois-je contacter pour avoir un point de rencontre.

Pensez vous que ma proposition soit raisonnable ?

Merci d'avance

Par kang74

Je pense que c'est raisonnable , et qu'il n'y a pas besoin de payer un restaurant pour que les rencontres soient possibles ...

Attention aussi à vos réponses , s'ils vous en font , et que vous n'êtes pas disponibles , vous leur faites une contre proposition de parc,près de chez vous à un autre moment .

L'important c'est de prouver les demandes donc de l'écrit et comme dit, un mail c'est bien , en plus c'est sympa pour leur envoyer des photos .

Pas besoin de définir une fréquence ou un temps, vous leur faites des propositions au fil de l'eau, ils acceptent, c'est bien , ils n'acceptent pas tant pis .

S'ils n'acceptent pas , vous leur proposer de le voir par skype ou autre : là aussi , si cela ne leur dit pas, tant pis pour eux .

Après il ne faut pas prendre le juge pour un idiot non plus : il faut anticiper, les propositions faites 24 h avant, ce ne sont pas des propositions réalistes ...

Plus vous avez des refus, plus leur espoir de faire une demande légitime s'éloigne .

Par Tirondrond

Merci à vous pour vos réponses qui m'ont bien aidé